



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

écoles vétérinaires

Question écrite n° 54575

Texte de la question

M. Jean-Marie Rolland appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur les futures capacités d'accueil dans les écoles nationales vétérinaires (ENV). Alors qu'il y a actuellement 65 élèves par établissement, l'augmentation du nombre de places au concours A des ENV proposée par la direction générale de l'enseignement et de la recherche pour la rentrée 2005 déboucherait sur des nouvelles promotions de 120 élèves, auxquels devraient s'ajouter les lauréats des concours B et C et les éventuels redoublants. Une augmentation au-delà de cette limite du nombre de places au concours A semblerait nuire à la délivrance d'une formation de qualité aux étudiants, tant en ce qui concerne la capacité d'accueil des amphithéâtres qu'en ce qui concerne le matériel et les animaux nécessaires à la formation clinique. Aussi, il lui demande de lui préciser les intentions du Gouvernement à ce sujet. - Question transmise à M. le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et de la ruralité.

Texte de la réponse

La réforme des études vétérinaires vise, d'une part, à adapter ce cursus aux nouvelles normes européennes en matière d'enseignement supérieur et, d'autre part, à placer le recrutement de tous les étudiants vétérinaires au niveau bac + 2. Elle a impliqué une adaptation temporaire des flux de recrutement de l'ensemble des concours qui permette d'assurer la qualité de la formation dispensée en respectant les normes de formation, notamment en ce qui concerne les exercices cliniques, tout en offrant des perspectives de débouché aux diplômés. Les 269 étudiants issus du concours A organisé au titre de 2004 seront rejoints, à la rentrée universitaire 2005, au niveau bac + 2 par les étudiants recrutés en 2005 (184 étudiants issus des concours A - filières BCPST et TB, 20 issus du concours B, 15 du concours C et 2 du concours D). Au total, il y aura 490 étudiants de niveau bac + 2 contre 436 à la rentrée universitaire 2004. Cette différence traduit la volonté des pouvoirs publics d'atténuer les effets conjoncturels de la réforme du cursus tout en garantissant un accueil et un encadrement des étudiants dans de bonnes conditions en termes pédagogiques et matériels qu'une augmentation plus importante n'aurait pas permis. Il n'est pas envisagé de modifier les modes d'accès aux études vétérinaires et rien ne s'oppose à un retour aux niveaux habituels des flux de recrutement dès lors que cette phase de transition sera passée, c'est-à-dire dès la session 2006 des concours.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marie Rolland](#)

Circonscription : Yonne (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 54575

Rubrique : Enseignement agricole

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : agriculture, alimentation et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 décembre 2004, page 10371

Réponse publiée le : 3 mai 2005, page 4533